

Stockage, confinement, entretien et ravitaillement des produits ou matériaux potentiellement polluants

Objectif

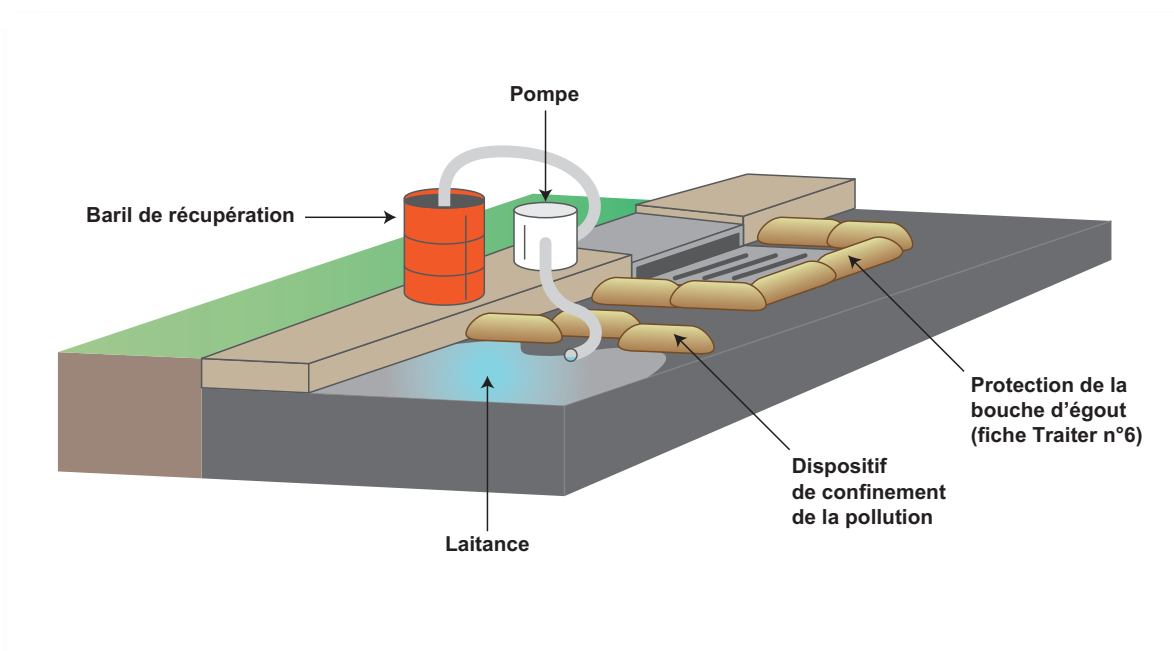
■ Réduire les risques de pollution accidentelle via des écoulements vers les milieux aquatiques ou des infiltrations dans le sol

Description

Stockage, confinement et modalités d'utilisation des produits ou substances considérés comme polluants (figure 49)

Pour toute information sur :

- la toxicité éventuelle des produits ou matériaux utilisés et sur les protocoles d'utilisation, il convient de se référer aux spécifications et aux précautions d'emploi indiquées dans chaque fiche produit et/ou dans les fiches d'hygiène et sécurité ou toxicologiques (notamment fiches INRS et FDES¹⁸) ;
- les protocoles de traitement des pollutions accidentelles, se référer au site internet du CEDRE¹⁹



© Biotope pour AFB

Figure 49. Exemple d'un système d'interception de laitance en amont d'un égout.

18 - INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles :

<http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox.html> ;

FDES : Fiche de déclaration environnementale et sanitaire

19 - Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux :

<http://www.cedre.fr/Nos-ressources/Documentation>



Exemple d'une aire de stockage des matériaux polluants, constituée d'un conteneur/bungalow étanche associé à un kit anti-pollution. Certains produits sont isolés du sol et disposés sur des bacs de rétention.



Exemple d'un kit anti-pollution isolé du sol.



Équipement posé sur géotextile absorbant.



Mise en place d'un géotextile absorbant au point d'alimentation en essence des groupes électrogènes.

Champs d'application

■ Bonnes pratiques à appliquer dès lors que des matériaux ou produits potentiellement polluants sont utilisés sur le chantier

Les emprises de chantier concernées correspondent :

- aux zones d'utilisation directe de ces matériaux ou substances ;
- aux aires de lavage et de stockage du matériel, des outils ou des engins de circulation ;
- aux dispositifs de collecte, de transport ou de stockage des écoulements superficiels issus du chantier, dont plus particulièrement les bassins de décantation, les réseaux d'eaux pluviales et les réseaux d'assainissement.

Spécifications

Sensibilisation

Informar tous les personnels intervenant sur le chantier :

- des enjeux (de santé publique, de protection de l'environnement) et des risques de pollutions ;
- des bonnes pratiques de stockage et d'emploi des produits polluants ;
- des procédures d'urgence en cas de pollution ;
- de l'emploi des kits anti-pollution.

Stockage/confinement des substances ou produits polluants

En fonction des chantiers ou postes de chantier, les aires de stockage peuvent recouvrir une grande diversité de formes : bâtiment, container, bac de rétention ou simple surface imperméabilisée. Les principes généraux lors de l'implantation et de la réalisation des aires de stockage sont les suivants :

- localiser les aires de stockage en dehors d'une zone soumise à ruissellement ou inondation et dans la mesure du possible, à plus de 30 m de tout milieu aquatique, réseaux d'assainissement ou des réseaux d'eau pluviale, en particulier pour les aires de dépotage de la chaux ou des liants ;
- les identifier sur le schéma d'installation environnementale du chantier (fiche Anticiper n°2) ;
- les équiper de dispositifs étanches et/ou de confinement, empêchant toute infiltration ou écoulement des produits à l'extérieur. Ils doivent comprendre :
 - une protection contre la pluie,
 - un sol imperméabilisé (dalle, bâche, bac),
 - un kit anti-pollution comprenant des dispositifs de rétention des produits ou substances (correspondant *a minima*, à 100 % du volume stocké) et/ou d'absorption (géotextile, granulats, etc.) ;
- les sécuriser contre le vol ou le vandalisme (selon sensibilité du site).

Stationnement des engins et dépôt des matériels sensibles

Appliquer les précautions identiques à celles préconisées pour le stockage des produits polluants

Équiper les aires de lavage d'une fosse étanche, d'un débourbeur (fosse de décantation récupérant les boues de lavage), d'un dispositif de récupération des hydrocarbures en sortie (séparateur, barrage HCT flottant ou autre dispositif adapté) et d'un kit anti-pollution

Mettre en place des bacs de rétention ou produits absorbants sous les matériels immobilisés sur le chantier : groupes électrogènes, compresseurs, pompes, raccords de sections d'une alimentation pneumatique, etc.

Ravitaillement des engins

Réaliser les ravitaillements, dans la mesure du possible, à plus de 30 m de tout milieu sensible et en dehors de zones soumises à des écoulements superficiels

Prévoir du matériel absorbant à disposer préventivement sous la zone de manipulation (de type couverture étanche) ou la réalisation d'une aire étanche spécifique

Remplir le réservoir des engins avec un pistolet anti-reflux. Pour les remplissages avec bidon, utiliser un entonnoir. Dans tous les cas, avoir un kit anti-pollution à proximité immédiate des ravitaillements

Entretien, réparation et lavage

Limiter les interventions sur les engins au niveau des postes du chantier aux seuls cas de panne immobilisant

Réaliser tous les entretiens, réparations et lavages sur des aires dédiées, imperméabilisées et situées hors zone sensible

Favoriser l'emploi de produits les moins polluants possible

Récupérer les eaux de lavage. À transporter soit hors site vers un centre agréé, soit vers un débourbeur/déshuileur/recycleur (ou dispositif équivalent)

Prévention et traitement des fuites accidentelles

Disposer autant que possible à l'avance d'appareils de mesure de la qualité physico-chimique de l'eau²⁰ et effectuer régulièrement des mesures en amont et en aval du chantier pour vérifier l'efficacité des dispositifs anti-pollution mis en place

Surveiller et entretenir régulièrement les matériels et engins

20 - Sondes multi-paramètres équipées *a minima* d'un thermomètre, d'un pH-mètre, d'un oxymètre, d'un conductimètre et d'un turbidimètre.

Disposer de kits anti-pollution adaptés aux risques, au droit de chaque poste de chantier sensible, dans les engins de circulation et dans des aires de stockage spécifiques (notamment pour les absorbants à conserver à l'abri de l'humidité)

Savoir mettre en œuvre les procédures et kits anti-pollution basés sur l'alerte, la résorption de la source de pollution, le confinement du polluant échappé (cunettes, merlon, etc.), et si possible sa captation (absorbants, boudins spécifiques, excavation des terres souillées, etc.)

En cas de fuite accidentelle lors d'un épisode pluvieux, mettre en œuvre rapidement des dispositifs :

- de collecte des écoulements superficiels (merlons/ fossés de dérivation des eaux en amont de la zone polluée) afin d'éviter toute pollution supplémentaire des eaux claires issues de l'amont ;
- d'évitement des infiltrations : bâchage de la zone polluée ;
- d'absorption et de récupération de la pollution.



Exemple de la récupération de terres polluées aux hydrocarbures et de leur stockage dans un big bag étanche.

Gestion des déchets

Interdire sur le chantier tout abandon, enfouissement et brûlage des produits polluants ou de matériaux ou matériaux souillés

Considérer et traiter comme un déchet les terres souillées lors d'une fuite accidentelle, en respectant la réglementation en vigueur et les procédures de collecte, de gestion et d'élimination des déchets dangereux

Recycler si possible les eaux issues du lavage des goulottes des toupies béton (et non des toupies elles-mêmes) et autres matériels

Évacuer en décharge ou valoriser en remblais les bétons sédimentés et durcis. Ne jamais les enfouir sur le chantier en dehors des actions de valorisation dans les ouvrages prévus à cet effet

Évacuer les bétons et laitances ayant coulé dans les fossés et bassins d'assainissement (filtre et fonds étanchés, accumulation, etc.) pour restaurer leur bon fonctionnement



Exemples de fosses étanches de récupération des résidus de nettoyage des goulottes des toupies béton.

Entretien, points de vigilance

Prévenir le risque auprès du personnel par une information, une formation et une surveillance permanente

Vérifier que le stock de kits anti-pollution est maintenu ou adapté au cours du projet

Avantage

- Réduit les risques de nettoyage coûteux et de pénalité en cas d'incident et de pollution

Limite

- Risque d'incident courant (par rupture de flexibles, par exemple), occasionnant parfois des petits déversements